

Finale ARA des Circuits Rapides Jeunes 2024-2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CHAMPIONNAT

Article 1 : Présentation

La Ligue et l'Échiquier Romanais Péageois organisent la finale ARA des championnats jeunes le 27 septembre 2025, à la Maison des associations « François Mitterrand », 2 avenue de Mindelheim, 26300 Bourg-de-Péage.

Ce championnat est ouvert à tout joueur sélectionné par leur comité. Le joueur doit être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E ou posséder un code FIDE rattaché à une fédération étrangère reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly Chess. Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

L'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Une proposition de partie nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence de 12' + 3s/coup pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : 13h00

Fin de pointage : 13h30

Article 5 : Droits d'inscriptions

Droits d'inscriptions : gratuit.

Article 6 : Classement

Le classement est établi au nombre de points, puis au Buchholz tronqué, au Buchholz intégral, puis à la performance.

Pour le calcul des départages basés directement ou indirectement sur les résultats des adversaires, et conformément à l'article C 16.6, l'ancienne méthode utilisée avant le 01/04/2024 (et toujours utilisée par PAPI) pour calculer les scores ajustés de chaque joueur sera appliquée.

Article 7 : Forfaits

Le délai de forfait est de 5 minutes.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

Article 8 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur indique le résultat de la partie à l'arbitre. En cas de nullité, les deux joueurs doivent se présenter ensemble pour indiquer le résultat.

Article 9 : Rappels

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Article 10 : Équipe d'arbitrage

Arbitre Principal : Timothy ARMES (Arbitre Fédéral Open 1)

Arbitre adjoint : Alain BEC (Arbitre Fédéral Club)

Article 11 :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.